



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 18 juin 2020

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>18</b>
VOTANTS	<b>19</b>
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
12 juin 2020	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
19 JUIL. 2020	
Codification : 1.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
19 JUIL. 2020	
et publication du	
19 JUIL. 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt, le **dix-huit juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **douze juin deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Patrick DUCROS, Patricia PERRET, Bernard PLACE, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Didier DUPIN, André ALEX, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Isabelle ROUVIDAN, Lucie ROCH, Patrick PORNET et Sylvain GIRARDIN.

**Absente avec excuse :** Fabienne STALARS donne pouvoir à Christine VALADE

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Didier DUPIN

### **OBJET : 2020-023 : composition de la Commission d'Appel d'Offres**

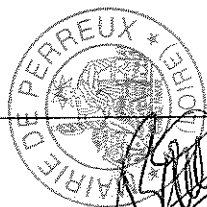
Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à déterminer la composition de la CAO.

Elle est régie par l'article L 1411-5 du CGCT. Or, cet article prévoit que la CAO est composée du Maire ou son représentant (président de la CAO) + 3 titulaires et 3 suppléants.

Le vote a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité (article L 2121-21 alinéa 6 du CGCT). Il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est donc proposé de désigner les élus suivants pour siéger à la CAO :

- titulaires : liste d'élus proposée = Mme VALADE, M. DUPIN et M. PORNET
- suppléants : liste d'élus proposée = Mme SAVARINO, M. PLACE et M. LAREURE



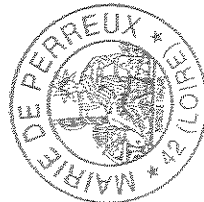
Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, les élus décident à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner** Mme VALADE, M. DUPIN et M. PORNET comme titulaires et Mme SAVARINO, M. PLACE et M. LAREURE comme suppléants pour siéger à la CAO.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 26 juin 2020**

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE